

---

**Comité de dialogue social européen pour  
les administrations des gouvernements centraux**

**Programme de travail 2014-2015**

*Adopté le 24 mars 2014*

Il s'agit du second programme de travail du Comité de dialogue social pour les administrations des gouvernements centraux (ci-après dénommé « Comité »), couvrant la période 2014-2015.

Les objectifs stratégiques du Comité restent inchangés, à savoir:

- Encourager et développer le dialogue social entre les organisations syndicales et les employeurs aux niveaux européen et nationaux sur les sujets relatifs au secteur des administrations des gouvernements centraux;
- Améliorer les standards européens en matière d'emploi;
- Jouer son rôle dans l'élaboration des politiques européennes ayant un impact sur les administrations des gouvernements centraux.

Gardant à l'esprit les éléments susmentionnés, le Comité s'attachera en particulier à:

- Discuter, échanger des connaissances et des bonnes pratiques, adopter des documents communs, avec une attention particulière portée à l'identification de solutions pratiques qui pourront se révéler utiles au dialogue social mené au niveau national, et assurer un suivi satisfaisant des textes adoptés;
- Répondre aux consultations pertinentes de la Commission européenne relatives aux problématiques d'intérêt commun et assurer le suivi du dialogue social intersectoriel européen;
- Promouvoir l'intérêt et la visibilité accordés aux administrations des gouvernements centraux et promouvoir les valeurs communes d'Etat de droit, de neutralité, de responsabilité, d'accessibilité, de transparence et d'égalité de traitement.

Ces principes et ce programme de travail s'appuient sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment dans son article 41 relatif au droit à disposer d'une bonne administration, en tant que partie intégrante des services publics. Ils s'appuient également sur les articles TFUE 151 à 162 relatifs à la politique sociale et à l'engagement de l'Union envers un dialogue social opérant, autonome et représentatif à tous les niveaux.

Le programme de travail tient compte de la nouvelle gouvernance économique européenne, élaborée en réponse à la crise financière, qui place les administrations des gouvernements centraux au cœur du semestre européen, avec des implications directes sur leur fonctionnement et leur organisation.

Le Comité définira ses instruments et ses livrables en ce qui concerne les thèmes de travail suivants:

Qualité des services publics

Le travail du Comité en la matière se concentrera sur la **mise en œuvre de l'accord-cadre pour un service de qualité dans les administrations des gouvernements centraux**, adopté le 12 décembre 2012, qui consiste en 20 engagements destinés à améliorer la qualité des services publics rendus aux citoyens.

A cet effet, un projet financé par l'Union européenne sera mené tout au long de l'année 2014 pour encourager la promotion et la mise en œuvre de cet accord, avec une attention particulière portée aux services publics orientés vers les populations en situation de vulnérabilité (demandeurs d'asile, jeunes en recherche d'emploi, retraités à bas revenus). Ce projet consiste en un travail de recherche, trois séminaires régionaux et une conférence finale. Il fournira une base solide à la première évaluation biennale de suivi de l'accord-cadre, tel que prévu dans son article 20.

Le comité assurera le suivi des ses **orientations politiques "Renforcement des Ressources Humaines : mieux anticiper et gérer le changement"**, adopté le 10 décembre 2013, au travers de la diffusion de supports de communication et de réunions de suivi.

### Bien-être au travail

Les nombreuses évolutions auxquelles notre secteur fait face ont un impact en termes de santé et de sécurité sur les personnels. En conséquence, le Comité encouragera la mise en œuvre de sa déclaration sur la santé et la sécurité, adoptée le 10 décembre 2013, avec une attention spéciale portée sur la problématique des risques psycho-sociaux au travail et sur les aménagements du temps de travail.

Le Comité examinera les droits des travailleurs en matière d'information et de consultation, avec pour objectif de renforcer le dialogue social, en particulier dans des situations de restructuration. Pour ce faire, il tiendra compte du cadre de qualité de l'Union européenne pour l'anticipation des changements et des restructurations (13 décembre 2013) qui concerne les administrations publiques et qui prévoit, au premier semestre 2014, une consultation des partenaires sociaux sur la consolidation des directives relatives aux droits des travailleurs en matière d'information et de consultation, de même que des orientations politiques susmentionnées sur la gestion des Ressources Humaines et l'anticipation du changement.

### Une administration inclusive et représentative

Compte-tenu de **l'écart persistant des rémunérations en faveur des hommes**, le Comité poursuivra ses travaux de recueil de données et d'analyse sur l'égalité des genres, avec pour objectif de :

- Améliorer l'accès des femmes aux postes décisionnels;
- Atteindre un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;
- Aborder la question de la surreprésentation des femmes aux postes les moins bien rémunérés.

A cet effet, le Comité adoptera un ensemble de recommandations pour l'action visant à réduire, si ce n'est mettre fin, aux écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes.

Compte-tenu du vieillissement des personnels et du besoin d'assurer le renouvellement des effectifs, le Comité assurera un suivi des réponses qu'il a adressées à la consultation de la Commission européenne sur un cadre de qualité pour les stages des jeunes, avec pour objectif de :

- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de stages;
- Prêter une attention particulière à l'employabilité des jeunes "en difficulté";
- Promouvoir le développement de carrière : recrutement et maintien dans l'emploi.

Le Comité s'efforcera de fournir des réponses aux consultations et initiatives pertinentes de la Commission, relatives aux politiques sociales et à notre secteur.

Il continuera à mettre en œuvre toutes les actions susceptibles d'améliorer sa visibilité et sa représentativité.

\* \* \*